

# **PRIX** **PHOTON** **Déclencheur** **d'images**

## **Règlement du concours**

### **ARTICLE 1**

#### **- ORGANISATION ET DATES DU PRIX PHOTON -**

Laboratoire Photon  
8 rue du pont Montaudran 31000 TOULOUSE  
organise un concours gratuit de photographie sans thème du 15 janvier 2013 au 31 mars 2013  
Le présent règlement définit les règles applicables pour ce concours.

### **ARTICLE 2**

#### **- DEROULEMENT DE L'OPERATION -**

Les dates clés du concours sont les suivantes (date et heure française de connexion faisant foi) :

1/ Dépôts des œuvres :

Seules les images déposées au laboratoire Photon ou sur le site [www.labo-photon.fr](http://www.labo-photon.fr) entre le 15 janvier 2013 00h00 et le 31 mars 2013 23h59 seront prises en compte pour la participation au concours.

Toute participation déposée après cette date et cet horaire ne sera pas prise en compte.

2/ Date du jury :

Sauf en cas de force majeure, la première présélection des 10 dossiers aura lieu entre le 1<sup>er</sup> et le 15 avril 2013.

Sauf en cas de force majeure, la sélection du lauréat aura lieu le 22 avril 2013.

3/ Date de publication des résultats du jury :

Sauf en cas de force majeure, la publication des résultats sur le site [www.labo-photon.fr](http://www.labo-photon.fr) aura lieu le 30 avril 2013.

### **ARTICLE 3**

#### **- PARTICIPANTS -**

Le concours est ouvert à toute personne physique inscrite en dernière année d'école de photographie.

La participation à ce concours photo est gratuite.

Une seule participation par personne est acceptée pendant toute la durée du Concours (même adresse postale ou adresse de courrier électronique et même nom de famille).

Les Participants garantissent que les œuvres proposées sont originales, inédites (interdiction de reproduire une œuvre existante) et qu'ils sont seuls détenteurs des droits d'exploitation attachés à ces œuvres.

De façon générale, les Participants garantissent l'organisateur du présent concours contre tout recours, action ou réclamation que pourrait former, à un titre quelconque, tout tiers, à l'occasion de l'exercice des droits cédés aux présentes et plus généralement au titre de toutes les garanties et engagements pris au titre du présent accord.

Le laboratoire photon se réserve le droit de procéder à toute vérification pour l'application du présent article.

En tout état de cause, en s'inscrivant au concours, le Participant s'engage à ce que le contenu de ses œuvres respecte l'ensemble des législations en vigueur et plus particulièrement :

- Respecte l'ordre public et ne soit pas contraire aux bonnes mœurs ;
- Respecte les droits de propriété intellectuelle des tiers ;
- Ne porte pas atteinte à la réputation, à la vie privée et à l'image de tiers ;
- Ne contient pas de propos dénigrants ou diffamatoires ;
- Ne présente pas de caractère pédophile ;
- Ne heurte pas la sensibilité des mineurs ;
- Ne présente pas de caractère pornographique ;
- Ne porte pas atteinte à la sécurité ou à l'intégrité d'un Etat ou d'un territoire ;
- N'incite pas à la discrimination qu'elle soit basée sur le sexe, la religion, la nationalité, l'invalidité, l'orientation sexuelle, l'âge ou les opinions politiques ;

- N'incite pas au crime, à la haine, à la violence, au suicide et au racisme.
  - N'incite pas à commettre un crime, un délit ou un acte de terrorisme ; Cette liste n'étant pas exhaustive.
- Par rapport au contenu de la Photographie, quelques conseils à suivre qui ne sont pas exhaustifs :
- Attention à la reproduction d'immeubles (historiques ou récents), pouvant donner droit à la prise de droits d'auteur notamment;

Toute inscription et participation effectuées avec des informations ou coordonnées incomplètes, erronées ou contrefaites ou réalisées en violation du présent Règlement sera considérée comme nulle par l'Organisateur et ne permettront pas d'obtenir la dotation sans que la responsabilité de l'Organisateur puisse être engagée. Toute déclaration mensongère d'un Participant entraînera son exclusion du concours sans que la responsabilité du Laboratoire Photon ne puisse être engagée.

#### **ARTICLE 4 - MODALITES DE PARTICIPATION -**

##### **La participation à ce concours est gratuite.**

Pour pouvoir participer au concours, le Participant doit successivement :

- Envoyer entre 5 à 20 image par candidat (en couleur ou en noir et blanc)  
Prendre connaissance du règlement
- Remplir les champs du formulaire électronique
- Chaque image devra être au format 18x24 à 300 dpi pour la candidature.
- Le candidat sélectionné s'engage à fournir des fichiers de haute définition 30x40 à 300 dpi

Le non-respect des quantités et des formats est éliminatoire. Toute participation incomplète ou erronée sera rejetée, sans que la responsabilité du Laboratoire Photon puisse être engagée.

#### **ARTICLE 5 - DESIGNATION DES GAGNANTS ET ATTRIBUTION DU GAIN -**

Le jury, composé de professionnels, désignera 1 lauréat.

La structure organisatrice, Laboratoire Photon, garantit au Participant l'impartialité, la bonne foi, et la loyauté des membres du jury.

Le jury qui s'organise comme il l'entend dans le cadre de ses travaux, statuera souverainement, aucun recours contre ses décisions ne pourra être admis.

Le « lauréat » sera tenu au courant par mail.

Si les informations communiquées par le participant ne permettent pas de l'informer de son gain, il perdra la qualité de gagnant et ne pourra effectuer aucune réclamation.

Le gain ne peut donner lieu à aucune contestation d'aucune sorte, ni à la remise de sa contre-valeur en argent ni sous quelque forme que ce soit, ni à son remplacement ou échange pour quelque cause que ce soit.

Dans le cas où le « lauréat » serait dans l'impossibilité de bénéficier, en tout ou partie, de son gain, pour quelque raison que ce soit, il en perdra le bénéfice, sans possibilité d'obtenir une quelconque contrepartie. Il sera alors procédé à une nouvelle sélection par le jury parmi les artistes.

Les participants autorisent le Laboratoire Photon à publier, à titre gracieux, leurs photographies sur le site internet [www.labo-photon.fr](http://www.labo-photon.fr), sur les pages facebook du Laboratoire Photon ou dans la presse pour la stricte promotion du concours pour une durée de 2 ans à compter de la date de démarrage du concours.

Le « lauréat » s'engage à participer au vernissage le 20/06/2013 dans notre Laboratoire ainsi qu'au vernissage le 14/09/2013 dans le cadre des Photaumnales de Beauvais. L'organisateur Laboratoire Photon s'engage à défrayer le lauréat des frais nationaux de transport sur la base de billet SNCF ainsi que les frais d'hôtellerie pour Toulouse et Beauvais.

#### **ARTICLE 6 - GAIN -**

- Les impressions pour la réalisation d'une exposition en Digigraphie sur papier Epson avec encadrement ou contrecollage d'une valeur totale de 2500 €.
- La présentation de cette exposition dans notre galerie du 20/06/2013 au 03/09/2013.
- Un portfolio de l'exposition dans le magazine « Réponses photo » de Juin 2013.
- La présentation de l'exposition au « Photaumnales de Beauvais » du 10/09/2013 au 03/11/2013.
- Un portfolio de l'exposition dans Toulouse Mag.

**8 rue du pont Montaudran 31000 Toulouse tel:05.61.62.44.95 fax: 05.61.62.44.25**

**[www.labo-photon.fr](http://www.labo-photon.fr)**